



PRÉFET DU MORBIHAN

Direction du cabinet et de la sécurité  
Service interministériel de défense et de protection civile  
Affaire suivie par : Cécile Agogue  
Tél : 02 97 54 86 07  
cecile.agogue@morbihan.gouv.fr

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)  
DES DÉPÔTS PÉTROLIERS DE LORIENT  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 07 DÉCEMBRE 2016 – 10H30 – MAIRIE DE LORIENT**

Participaient à cette réunion placée sous la présidence de **M. TREFFEL** :

**Collège administration :**

**M. Jean-François TREFFEL**, sous-préfet de Lorient  
**M. Didier CORVENNE**, ARS  
**Mme Lucile HAUTEFEUILLE**, DREAL UT 56  
**M. Bertrand THOMAS**, SDIS

**Collège collectivités territoriales :**

**M. Norbert METAIRIE**, maire de Lorient  
**Mme Armelle NICOLAS**, vice-président de Lorient Agglomération  
**Mme Chantal DERRIEU**, Région Bretagne

**Collège exploitants :**

**M. Marc LHONORE**, directeur des Dépôts Pétroliers de Lorient  
**M. Laurent CHEREAU**, directeur du port de commerce de Lorient

**Collège riverains :**

**M. José TONNERRE**, association « Rade Environnement »  
**M. Alain LAMPSON**, Lorient Habitat  
**M. Louis LE COTONNEC**, riverain

**Collège salariés :**

**M. Nicolas PADAN**, salarié des Dépôts Pétroliers de Lorient

**Autres participants :**

**M. Pierre-Gilles LE MARER**, Conseil Régional de Bretagne  
**M. Pierre AURINE**, Raffinerie de Midi  
**M. Benoît JAFFRE**, SEM Lorient Keroman  
**M. Julien COUBARD**, entreprise Le Touze  
**M. Sébastien LE GROGNEC**, SDIS  
**Mme Florence BOLLET**, mairie de Lorient  
**M. Richard LE GNAME**, mairie de Lorient  
**M. Jean-Pierre VAILLANT**, préfecture  
**Mme Cécile AGOGUE**, préfecture  
**Mme Hélène PACOUREAU**, sous-préfecture de Lorient

Après avoir remercié M. METAIRIE d'accueillir une nouvelle fois l'assemblée dans la salle du conseil municipal, M. TREFFEL ouvre la réunion et propose de passer à l'examen de l'ordre du jour.

#### **I – Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 février 2014**

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion est approuvé.

#### **II et III – Présentation du bilan annuel du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et actualité des dépôts depuis la dernière CSS**

Échanges pendant la présentation effectuée par M. LHONORE :

Gestion du retour d'expériences : Les événements qui se sont passés sur les dépôts en 2014/2015 (fuite, blessure d'opérateur, départ de feu...) sont recensés et classés en fonction de leur seuil de criticité (de faible – 1 – à 5 – catastrophique).

M. TREFFEL ne se souvient pas avoir été informé d'un événement coté 4 (grave) en 2014 ni de deux événements cotés 3 (sérieux) en 2015.

M. LHONORE répond que les services de l'État sont informés des événements à partir du moment où leur cotation est égale à 3 et que le premier relais de l'entreprise est la DREAL. Les événements cités ont été très rapidement résolus.

Mme HAUTEFEUILLE confirme que les informations ont bien été transmises à la DREAL.

Investissements sécurité 2014 et 2015 : M. CORVENNE s'arrête sur la mise en place d'un groupe électrogène sur le site de Kergroise et demande dans quelles circonstances il sera utilisé.

M. LHONORE lui répond que cette installation servira à suppléer le dispositif de sécurité (DCI, détecteurs etc). Seignelay dispose déjà d'un groupe électrogène.

PPRT – projet BEOL 2014 et 2015 sur le dépôt de Seignelay : Après transfert des hydrocarbures stockés dans les bacs existants, la destruction de ces bacs a pu être réalisée. Suite à ce démontage, une phase de dépollution des sols a été nécessaire avant les travaux de construction des socles des nouveaux bacs. Des drains ont été posés afin de prévenir toute fuite sous les nouveaux bacs. Aujourd'hui, les deux nouveaux bacs « double-paroi » ceinturés par une paroi en béton sont pratiquement terminés. La mise en service des installations est programmée entre avril et juin 2017.

M. LE MARER demande si des vérifications sont effectuées sur le barrage anti-pollution de l'apportement pétrolier.

M. PADAN répond que le matériel est vérifié tous les trois mois.

M. LHONORE ajoute qu'un exercice visant à tester ce barrage est programmé en 2017 avec la participation du CEDRE (Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux).

M. COUBARD, représentant l'entreprise Le Touze située près du dépôt de Kergroise, demande s'il existe un dossier technique déclinant la typologie des risques ainsi que les moyens de prévention à mettre en œuvre rapidement par les équipes des dépôts pétroliers et les pompiers. Il souhaite savoir si le risque d'explosion sur le site de Kergroise est possible.

M. LHONORE lui répond qu'une explosion sur Kergroise est peu envisageable. Le risque le plus probable reste l'incendie. Il ajoute que le Plan d'Organisation Interne (POI) issu de l'étude de dangers décrit les différents scénarios d'accidents industriels des dépôts pétroliers. Ce document identifie les activités à proximité et recense les numéros de téléphone utiles.

Selon M. TONNERRE, l'entreprise Le Touze serait davantage menacée par les départs de feu dans les dépôts de ferrailles situés à proximité que par un départ d'incendie au sein des dépôts pétroliers.

M. COBARD répond qu'effectivement l'entreprise Le Touze a déjà subi des dégâts suite à ces incendies.

M. AURINE revient sur la gestion des retours d'expérience pour préciser que les départs de feu sont affectés, par défaut, d'un indice de criticité élevé. Ceux signalés en 2014-2015 ne sont pas liés aux installations des dépôts pétroliers, mais à des entreprises extérieures. Il s'agit pour un cas, d'un départ de feu dans les freins d'un camion de livraison et dans l'autre cas d'un départ de feu dans une nacelle mobilisée pour la construction des nouveaux bacs. Les sites SEVESO sont tenus d'élaborer un POI, celui de DPL sera révisé en 2017. Les dépôts sont dotés d'un système d'extinction automatique et les activités voisines des dépôts sont prévenues via un système d'appel automatique en cas de déclenchement du POI.

M. TONNERRE constate que la pénétrante de Lorient est souvent encombrée et craint que le flux de camions représente un danger potentiel pour les riverains. Il souhaite avoir confirmation du chiffre de 150 camions-citernes par jour venant s'approvisionner en hydrocarbures au dépôt pétrolier de Seignelay.

#### **IV – Point sur l'action de l'inspection des installations classées depuis la CSS du 18 février 2014**

Échanges suite à la présentation effectuée par Mme HAUTEFEUILLE :

Contrôle inopiné le 12 novembre 2014 en période pluvieuse : M. CORVENNE demande si le taux de conformité des rejets est de 10 mg/l.

Mme HAUTEFEUILLE répond que c'est effectivement la valeur-limite de rejet et que le contrôle inopiné a permis de vérifier son respect ainsi que sur les autres paramètres mesurés.

M. LE MARER souhaite savoir si le rejet des eaux pluviales des dépôts se fait dans la rade de Lorient.

M. LHONORE lui répond qu'effectivement une canalisation est située à côté de l'apportement pétrolier et une autre à proximité des locaux de la chambre de commerce et de l'industrie.

M. CORVENNE s'interroge sur le débit de sortie des ouvrages et la surface d'eau pluviale collectée.

M. LHONORE précise que toutes les eaux pluviales des dépôts sont recueillies. Les eaux susceptibles d'être polluées sont séparées des autres eaux et traitées. Le débit en sortie du décanteur est compris entre 20 et 25 m<sup>3</sup>/h.

#### **V – Point sur les informations potentiellement sensibles des établissements SEVESO – Instruction du gouvernement du 19 mai 2016**

M. TREFFEL rappelle que suite aux actes de malveillance perpétrés en 2015 sur les sites SEVESO de Saint-Pierre-et-Miquelon et Berre-l'Etang le gouvernement a mis en place une inspection interministérielle. C'est sur la base du rapport de cette mission que l'instruction du 19 mai 2016 a été signée par le ministre de l'Intérieur et la ministre de l'Écologie.

Mme HAUTEFEUILLE poursuit en précisant qu'il s'agit de mesures transitoires dans l'attente des évolutions législatives et réglementaires. L'objectif est de trouver un équilibre entre les impératifs de sûreté et l'information du public. C'est la raison pour laquelle les informations sensibles répertoriées doivent être retirées des documents mis à disposition du public y compris dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques des dépôts pétroliers en cours d'élaboration.

Mme HAUTEFEUILLE rappelle que les documents de séance diffusés dans le cadre des CSS sont réservés aux membres de cette commission et ne doivent pas être communiqués à des tiers. Ils ne sont d'ailleurs plus annexés aux comptes-rendus de réunion.

M. THOMAS demande si tous les établissements sous autorisation sont concernés pas cette instruction.

Mme HAUTEFEUILLE répond que l'instruction concerne uniquement les établissements classés SEVESO, cependant la DREAL reste vigilante pour les autres établissements sensibles.

## VI – Point sur l'avancement du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Mme HAUTEFEUILLE présente les prochaines étapes du PPRT. Plusieurs réunions des groupes de travail sont prévues : le 5 décembre 2016 une réunion du groupe de travail « activités économique » puis une nouvelle réunion de ce groupe en janvier 2017 sur le règlement du PPRT, puis une réunion du groupe de travail « résidentiel » pour les personnes concernées par les prescriptions sur les logements se déroulera en janvier.

Elle présente ensuite les différentes phases de consultation prévues en 2017 avec notamment l'avis à recueillir de la CSS, dans la perspective d'une approbation du PPRT en novembre 2017. L'arrêté de prorogation du PPRT sera échu au 30 juin 2017. Dans ces conditions, il sera nécessaire de proroger une dernière fois le délai d'élaboration du PPRT jusqu'au 31 décembre 2017.

## VII – Questions diverses

M. CORVENNE précise que la qualité des eaux rejetées dans la rade de Lorient est un enjeu sanitaire, notamment pour les activités liées à la criée. En cas d'incident sur la collecte des eaux usées, l'alerte doit remonter en préfecture, l'Agence régionale de santé suit ce dossier et plus généralement les questions d'assainissement sur la zone portuaire, très attentivement.

M. THOMAS obtient de M. LHONORE confirmation que les anciens murets de rétention seront conservés à l'extérieur des deux nouveaux bacs à double-paroi.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr TREFFEL lève la séance à 11h50.

Le président,

Jean-Francis TREFFEL